

UN JARDIN PARTAGÉ AU PLATEAU D'ASSY

Dossier de présentation du projet de création d'un jardin partagé
Au village du Plateau d'Assy
Commune de Passy, Haute-Savoie

OCTOBRE 2010

Porteur de projet

Dominique Robit
245 Rue des Grands Champs
74 480 Plateau d'Assy
dominiquerobit@yahoo.fr
09 64 40 18 69

Document adressé à

- Mairie de Passy
74190 Passy
- Jean-Marc Peillex
Conseiller général de Haute-Savoie
Maire de Saint-Gervais-les-Bains
- Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc
648 Rue des prés Caton
PAE du Mont-Blanc
74 190 Passy

Sommaire

Sommaire.....	2
I. Présentation	3
II. Le contexte	3
III. Les objectifs	4
IV. Les bénéficiaires	5
V. Le terrain.....	5
VI. Le fonctionnement	5
VII. Les infrastructures	7
VIII. Le matériel et les consommables	7
IX. Le dimensionnement du jardin pour le Plateau d'Assy.....	8
X. La localisation du jardin au Plateau d'Assy (proposition).....	8
XI. L'organisation financière du jardin	8
XII. Le budget prévisionnel	9
XIII. Suivi et comptes-rendus	10
XIV. Information et communication	10
XV. Chronologie de la mise en œuvre du jardin (première année)	10
XVI. Conclusion	10
XVII. Liens.....	10
XVIII. Annexes	11

I. Présentation

Le jardinage a été et est toujours pratiqué par de nombreuses personnes. Il permet de combler des besoins très différents en proposant à ses heureux bénéficiaires l'indispensable espace de loisirs, de nature, de retour à la terre, de production de légumes, de complément de ressources alimentaires, etc...

Aujourd'hui plus qu'avant, dans un contexte de crise économique, environnementale et sociale, la nécessité de produire localement des aliments de qualité et de maintenir le lien entre les différents individus d'une même communauté fait du jardin un nouvel outil de développement durable et de sociabilisation pour construire une société où chacun puisse vivre sereinement avec les autres dans un environnement sain pour le corps et l'esprit.

De nombreux exemples de jardins partagés et communautaires ont démontré les avantages pour mettre en lien les différents groupes sociaux et culturels tout en permettant la production locale d'aliments. Le jardin est en effet un important facteur de cohésion sociale entre les habitants.

Malheureusement, la mise en place de ces jardins à vocations environnementale et sociale n'est pas facile, notamment à cause du manque d'accessibilité aux terrains d'une part et de moyens financiers d'autre part.

Au Plateau d'Assy comme ailleurs, certaines personnes expriment le souhait de vouloir faire du jardinage mais n'ont pas le terrain, les ressources ou la connaissance pour cela.

De plus, le village et ses quartiers manquent d'espaces appropriés pour que les habitants, quelle que soit leur statut professionnel et social, leurs origines ethnique et culturelle, leur sexe et leur âge, puissent se rencontrer dans un cadre convivial, ouvert à tous et non discriminatoire.

Sachant que les objectifs et les structures d'un jardin partagé répondent précisément à ces attentes, et que la commune possède des terrains au Plateau d'Assy qui ne sont pas actuellement utilisés autrement que pour le fauchage et le pâturage, il serait possible de mettre en place un jardin partagé avec le soutien matériel et financier de la commune et d'institutions partenaires.

Il est nécessaire de préciser que le jardin partagé n'est pas un jardin familial (dénommé anciennement jardin ouvrier) où des parcelles individuelles sont attribuées à des familles sans objectif autre que celui de produire des légumes et des fruits pour les personnes bénéficiaires. Il n'est pas non plus un jardin d'insertion sociale, comme il en existe un au Jardin des Cimes, où seules les personnes identifiées par les services sociaux peuvent participer.

II. Le contexte

A. Situation géographique et environnementale

Le Plateau d'Assy est situé sur la commune de Passy à 1000 m d'altitude sur un coteau bien dégagé orienté plein sud. Face au Mont-Blanc et au pied de la montagne des Fiz, c'est un village d'un peu plus d'un millier d'habitants résidents. Le sol y est calcaire et permet la culture de la plupart des plantes potagères. On y rencontre de nombreux jardins privés.

B. Cadre historique et social

Historiquement, le Plateau d'Assy n'était constitué que de quelques fermes et ses habitants vivaient principalement de l'agriculture et de l'élevage. Les sanatoriums, construits à partir des années 30, ont attiré une nouvelle population majoritairement non autochtone et ont fourni pendant longtemps l'essentiel de l'emploi. Suite au déclin de l'activité sanatoriale, une partie importante des habitants s'est tournée vers les bassins

d'emploi de la vallée. Plus récemment, c'est le cadre et l'accès relativement abordable au logement qui a permis l'installation de nouveaux résidents.

Le Plateau d'Assy est donc constitué d'une population socialement et culturellement assez diversifiées, répartie entre locataires et propriétaires. Une partie importante des habitants ont néanmoins des revenus moyens voire faibles.

Des commerces de proximité sont présents au village pour les besoins de premières nécessités (boulangeries, boucherie, superettes) mais beaucoup d'habitants descendent malgré tout en vallée pour leurs achats. Certains services publics sont également proposés (écoles maternelles et primaires, poste). Hormis le cinéma et quelques bars, toutes les activités régulières d'animation et de rencontre se trouvent en vallée et obligent à la possession d'un véhicule.

III. Les objectifs

A. Rencontre, échange, convivialité, sociabilisation

Un jardin partagé est un espace ouvert sur son quartier et son village et cultivé collectivement par ses habitants. C'est un lieu de démocratie participative où l'action citoyenne est favorisée.

Il permet :

- la rencontre et l'échange, pour rapprocher les habitants et favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle.
- la convivialité, pour partager avec les autres, dans une ambiance accueillante et chaleureuse.
- l'éducation et la citoyenneté, pour apprendre le jardinage mais aussi le respect des autres et de soi, ainsi que les gestes et les actions d'intérêt général.
- la gestion participative, pour s'organiser ensemble en considérant les attentes de chacun.

B. Environnement, écologie, production

C'est aussi un espace d'apprentissage du jardinage et de production potagère dans le respect des règles d'éco-responsabilité, en appliquant les principes de l'agriculture biologique et en promouvant la biodiversité.

Il permet la production locale d'une alimentation de qualité et le développement de circuits courts d'approvisionnement.

C. Responsabilisation des acteurs du jardin

Les jardiniers-participants devront se sentir responsable de leur jardin pour en garantir la protection et la pérennité.

Cette appropriation du jardin par les jardiniers-participants pourra être motivée par :

- une participation financière, sous forme de cotisation, demandée aux jardiniers-participants. Cet argent pourra servir en partie au fonctionnement du jardin (achat de graines, renouvellement des outils, etc...). Le montant de cette cotisation ne devra pas pénaliser l'accès au jardin des personnes à faible revenu.
- une participation matérielle pour l'équipement du jardin.
- une participation personnelle à l'élaboration du projet, des activités, des travaux d'aménagement, etc...

Ces apports réduiront les coûts de fonctionnement du jardin.

IV. Les bénéficiaires

Le principe fondamental du jardin partagé est de permettre la rencontre et l'échange entre tous les habitants. Le jardin partagé est donc un espace ouvert à tous sans exception sous réserve d'acceptation du règlement et de la charte.

On peut distinguer trois types de bénéficiaires.

A. Les jardiniers-participants permanents

Ils sont membres de l'association qui représente légalement le jardin et sont à jour de leurs adhésion et cotisation. Ce sont eux qui définissent les règles de fonctionnement. Ils sont donc investis et responsables de la bonne marche du jardin et participent pleinement aux activités individuelles et collectives.

B. Les participants occasionnels

Certains événements (travaux spéciaux, repas, fêtes, etc) peuvent permettre l'accueil d'autres acteurs sur le jardin. La construction de structures peut par exemple donner lieu à un chantier avec des jeunes. Un événement festif et/ou culturel peut également demander la participation de personnes extérieures à l'association.

C. Le public

Le jardin étant ouvert à tous (suivant des modalités à définir avec les jardiniers-participants) pour permettre l'échange le plus large, tout un chacun a donc le droit d'y entrer, dans un esprit de respect et d'ouverture, pour y rencontrer ceux qui s'y trouvent.

V. Le terrain

Le terrain qui accueillerait le jardin doit être au plus près de la population. Il doit permettre un investissement de la population sur le long terme pour que chacun puisse réellement se l'approprier en tant qu'espace d'accueil pérennisé. Il doit être bien identifié en tant que jardin partagé.

Sa taille peut être définie sur la base du nombre potentiel de jardiniers-participants et des activités qui peuvent s'y dérouler. Il serait intéressant qu'il y ait un accès à l'eau.

Il est divisé en différents secteurs en fonction des objectifs. Il peut comporter des parcelles individuelles, collectives, intégrer un espace pédagogique, de jeux, de rencontre, comporter un ou des abris, etc...

VI. Le fonctionnement

A. Un cadre juridique

Le jardin partagé est géré par une association à but non lucratif.

Cette association est le garant du respect des objectifs et du cadre des activités pour que chacun s'engage sur la base de valeurs communes.

Ce sont les jardiniers-participants et les partenaires à l'initiative du projet qui en définiront les statuts et le nom lors des premières réunions. Les membres du bureau et du conseil d'administration seront désignés initialement parmi les premiers participants.

B. Un cadre institutionnel

L'association définira une charte qui posera le cadre minimum de fonctionnement du jardin pour respecter ses statuts et ses objectifs.

L'association pourra adhérer à un réseau de jardins et s'inspirer de leur charte pour définir ses valeurs et ses moyens d'action.

Réseau national : Le jardin dans tous ses états.

Réseau régional : Le Passe-Jardin.

C. Des outils de fonctionnement

En adéquation avec la charte, les membres de l'association définiront :

1. Le cahier de fonctionnement (ou règlement du jardin)

Il consigne les règles d'utilisation du jardin. Il permet de définir les modes de fonctionnement et d'organisation des activités individuelles et collectives, pour savoir qui peut faire quoi, où, comment et quand. Il garantit le cadre minimum pour atteindre les objectifs et peut évoluer pour affiner ce cadre.

2. Le plan d'aménagement

Il permet d'organiser et de caractériser l'espace en fonction des activités. Il permet d'implanter les structures pérennes et provisoires. Il est défini en début de saison par les membres de l'association.

3. Le plan de culture

Il partage l'espace et définit les zones de cultures, notamment communautaires. Dessiné en début d'année, il permet l'achat des semences en fonction des plantations prévues.

4. Le cahier de liaison

On y rapporte ce qu'on a fait au jour le jour sur les espaces collectifs pour informer chaque participant des activités et de l'évolution du jardin. Il permet le lien entre les jardiniers-participants et le suivi des activités et du fonctionnement.

5. Le cahier des récoltes

On y inscrit les récoltes en précisant le légume, son poids et son(ses) bénéficiaire(s). Il permet d'avoir un bilan chiffré des activités jardinières.

6. Les réunions

Organisées régulièrement, elles permettent de rassembler tous les jardiniers-participants pour faire le bilan des activités, pour résoudre les différents et redéfinir si nécessaire l'organisation et les objectifs.

D. Un encadrement

Les jardiniers-participants ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Une personne référente encadre le groupe. Cette personne assure le conseil, l'accompagnement et la dynamique du jardin. Elle cadre l'organisation des activités, régule les relations entre les participants, gère éventuellement les conflits, anime les réunions, fait le lien entre le jardin et l'extérieur, etc....

Elle apporte le conseil technique pour de bonnes pratiques jardinières.
Elle est l'interlocuteur privilégié auprès des partenaires institutionnels et financiers.
Elle peut être salariée de l'association ou pris en charge par un partenaire.

E. Des animations

Les jardiniers-participants organisent régulièrement des animations dans le jardin pour favoriser le lien et l'ouverture vers les autres. Ces animations peuvent ne concerner que les jardiniers ou être ouvertes à toute la population du village. Ce peut être des pique-niques, des barbecues, des fêtes religieuses et d'anniversaire, des conférences, des événements culturels, musicaux, etc....

VII. Les infrastructures

A. Les structures pérennes

Le jardin doit être au minimum entouré d'une clôture pour non seulement empêcher l'intrusion d'animaux mais aussi pour circonscrire et définir son espace au regard de tous. Il possède une porte qui est l'entrée physique mais aussi symbolique du jardin. Cette porte n'est normalement pas fermée à clé en l'absence des jardiniers mais ceci reste à définir avec l'ensemble du groupe.

L'idéal serait d'avoir une cabane de jardin pour remiser les outils et le matériel, pour mettre à l'abri les récoltes et les semis, etc... Cette cabane peut également servir de lieu d'accueil et de convivialité. Elle sert alors d'abri pour les personnes sur le jardin et est aménagée pour offrir un endroit où se poser et se rencontrer.

B. Les aménagements

Des bancs peuvent être disposés dans le jardin.

Des chaises et une (des) table(s) permettent la convivialité.

Il est intéressant d'avoir au moins un bac à compost sur le jardin.

On peut également agrémenter l'espace de plantes d'ornement (fleurs, arbres).

C. L'eau

L'eau est nécessaire au jardinage pour l'arrosage et le nettoyage (légumes, mains, outils, etc). Il faut donc en assurer l'approvisionnement. Le mieux serait de pouvoir utiliser l'eau d'un ruisseau. A défaut, d'être relié au réseau.

D. L'électricité

L'électricité serait un plus mais n'est pas indispensable.

VIII. Le matériel et les consommables

A. Les outils de jardinage

Un assortiment d'outils de jardin doit permettre à plusieurs jardiniers de travailler ensemble.

B. Les semences et plants

Ils sont biologiques et achetés ou commandés en fonction du plan de culture.

C. La gestion et l'administration

Des cahiers, des feuilles, des stylos et feutres, ... pour les outils de fonctionnement.

D. Les supports de convivialité

Des assiettes, verres et couverts pour les événements festifs.

Quelques produits de nettoyage (savon, éponge, brosse, etc)

Une trousse de secours pour les petites et moyennes blessures.

Etc.....

IX. Le dimensionnement du jardin pour le Plateau d'Assy

Il est assez difficile d'imaginer le nombre de personnes qui s'investiront dans le projet sur le long terme. Comme dans toute association de personnes, il y aura des jardiniers qui intégreront le groupe en cours de projet alors que d'autres partiront.

On peut malgré tout penser qu'à terme, des jardiniers motivés constitueront le noyau de l'association alors que d'autres participeront de manière plus épisodique.

En début de projet, on peut considérer qu'entre 10 et 15 jardiniers s'investiront dans l'association.

Le jardin sera au minimum constitué de 10 parcelles individuelles de 20m² et d'une parcelle collective de 100 m². On y ajoutera d'autres espaces collectifs tel que jardin pédagogique, parcelle d'aromatiques, parcelle de plantes vivaces, aire de jeu, aire de convivialité, espace cabane, plus les chemins entre les différents secteurs.

En considérant une progression du nombre de jardiniers et la possibilité d'agrandissement, une surface de 1000 m² semble adéquate pour mettre en place le projet.

L'espace pourra être plus important si on y inclut un verger de fruitiers.

X. La localisation du jardin au Plateau d'Assy (proposition)

Le terrain qui semble le plus approprié pour recevoir un jardin partagé est situé sur les réserves foncières au dessus de l'école primaire du village. C'est un endroit central, d'une bonne visibilité pour la population, et situé à proximité d'un ruisseau pour l'approvisionnement en eau.

XI. L'organisation financière du jardin

Le jardin ne générant aucun bénéfice financier, il ne pourra être mis en œuvre et fonctionner qu'avec l'apport financier de partenaires institutionnels ou privés.

Les travaux d'aménagement du jardin pourront être exécutés par des associations partenaires (chantiers de jeunes, chantier d'insertion) ou en partenariat avec la mairie.

Les travaux de moindre importance seront exécutés par les membres de l'association dans le cadre d'activités collectives.

Les petites dépenses de fonctionnement pourront être prises en charge par les jardiniers-participants dans le cadre de la responsabilisation par la participation financière (cotisation).

Certains produits pourront être reçus sous forme de dons de particuliers, d'associations (Kokopelli) ou d'entreprises (Agri Sud Est, Gamm Vert, Biogerm, etc...).

XII. Le budget prévisionnel

A. Investissement (en euros)

Libellé	Coût
Clôture (sous-traitée)	7 900
Outils jardin	600
Petit équipement jardin	450
Mobilier	400
Equipement convivialité	250
Divers	110
Abri de jardin (sous-traité)	10 000
<u>Budget total d'investissement</u>	<u>19 710 euros</u>

B. Fonctionnement (en euros)

Libellé	Coût
Semences et plants	450
Amendement (fumier, terreau)	200
Entretien des installations	200
Amortissement des installations	500
Renouvellement des outils	200
Consommables (papeterie, hygiène)	200
Animateur mi-temps (salaire + charges)	18 000
Intervenants extérieurs (conseils, animations)	2 400
Assurance	300
<u>Budget total de fonctionnement</u>	<u>22 450</u>

C. Total

<u>Budget total pour la première année</u>	<u>42 160</u>
<u>Budget de fonctionnement les années suivantes</u>	<u>22 450</u>

XIII. Suivi et comptes-rendus

Le suivi du projet pourra se faire au travers de rapports mensuels à destination des participants et des différents partenaires. Ils informeront sur l'état d'avancement du projet, sur les différentes activités, sur la participation des jardiniers, sur les succès et les échecs, sur les difficultés rencontrées, sur les dépenses, etc... Un bilan sera fait en fin de saison.

XIV. Information et communication

Un bulletin pourra être écrit à destination du public (bulletin municipal et autres supports média). Il informera sur le fonctionnement du jardin, sur ces activités, il annoncera les différents événements, etc... Il permettra d'amener d'autres personnes au jardin.

XV. Chronologie de la mise en œuvre du jardin (première année)

Hiver 2010-2011

1. Annonce publique de la création d'un jardin partagé au Plateau d'Assy.
Par l'intermédiaire du bulletin municipal, de mailing aux particuliers, des associations sociales et environnementales, des services sociaux, etc...
2. Première réunion public d'information.
Présentation du projet.
3. Réunions suivantes avec les personnes intéressées.
Constitution de l'association avec les jardiniers-participants.
Définition des statuts et des objectifs, détermination d'un nom pour le jardin, constitution du CA et élection du bureau.
4. Rédaction de la charte, du cahier de fonctionnement, du plan d'aménagement, du plan de culture.
5. Achat des outils de jardin et des consommables.
6. Achat des semences et plants.

Printemps 2011

7. Aménagement du terrain.
Pose de la clôture et de la porte, construction de l'abri de jardin, labour du terrain.
8. Inauguration du jardin.
9. Semis, petits aménagements.

Été 2011

10. Développement des activités, production.

Automne 2011

11. Bilan.
12. Définition des objectifs 2012.

XVI. Conclusion

Si la commune de Passy met à disposition un terrain et si le financement du projet est assuré, le jardin partagé du Plateau d'Assy pourrait voir le jour au printemps 2011.

Les services sociaux et environnementaux pourraient être également partie prenante du projet.

Les terrains communaux en réserve foncière au dessus de l'école du village semblent les plus adéquates pour recevoir ce jardin.

XVII. Liens

Le passe-jardins :
www.lepassejardins.fr

Le jardin dans tous ses états réseau national :

www.jardinons.com

Le jardin dans tous ses états Rhône-Alpes:

www.jtserhonealpes.fr

Jardins citoyen, communauté urbaine de Lyon :

www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/activites/environnement/Jardins_citoyens.pdf

Un exemple de jardin :

www.dailymotion.com/video/x9hkw5_jardins-partages_lifestyle

XVIII. Annexes

Le jardin partagé en résumé, les objectifs et le fonctionnement.

La charte du jardin dans tous ses états.

Le manifeste des terres nourricières en partage.

La charte du jardinier amateur éco responsable.

Devis Champ des Cimes pour la clôture.

Budget prévisionnel détaillé.

LE JARDIN PARTAGÉ

Un espace ouvert sur son quartier,
cultivé collectivement par ses habitants.

LES OBJECTIFS

RENCONTRE ET ÉCHANGE

Rapprocher les habitants,
favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle.

CONVIVIALITÉ

Partager avec les autres,
dans une ambiance accueillante et chaleureuse.

EDUCATION ET CITOYENNETÉ

Apprendre le jardinage, le respect des autres et de soi,
les gestes et actions d'intérêt général.

GESTION PARTICIPATIVE

S'organiser ensemble,
en considérant les attentes de chacun.

ENVIRONNEMENT

Appliquer les principes de l'agriculture biologique,
promouvoir la biodiversité.

PRODUCTION

Cultiver localement une alimentation de qualité,
développer des circuits courts d'approvisionnement.

LE JARDIN PARTAGÉ

Un lieu de démocratie participative
pour favoriser l'action citoyenne

LE FONCTIONNEMENT

UN TERRAIN

A proximité des habitants, public ou privé,
en location ou en mise à disposition.

DES JARDINIERS-PARTICIPANTS

Les habitants du quartier, du village,
sans autres critères de sélection que celui de vouloir participer.

UNE ASSOCIATION

Pour définir ensemble les objectifs et le cadre des activités,
pour que chacun adhère aux mêmes valeurs.

UN FINANCEMENT

Pour assurer l'investissement et le fonctionnement,
avec les participants ou des partenaires institutionnels, privés, associatifs.

UN ANIMATEUR

Pour accompagner les participants
dans l'organisation collective et la gestion des activités et de l'espace.

UN CAHIER DE FONCTIONNEMENT

Pour organiser les activités communes et individuelles,
pour savoir qui peut faire quoi, où, comment, quand.

UN CAHIER D'AMÉNAGEMENT

Pour organiser et caractériser l'espace en fonction des activités,
pour implanter les structures provisoires et pérennes.

UN PLAN DE CULTURE

Pour définir les zones de culture,
pour décider des plantations.

UN CAHIER DE LIAISON

Pour faire le lien entre les jardiniers-participants,
pour suivre les activités et leur évolution dans le temps.

DES RÉUNIONS

Pour faire le bilan régulier des activités, pour résoudre les différents,
pour redéfinir si besoin l'organisation et les objectifs.

LE JARDIN DANS TOUS SES ETATS

LA CHARTE

Pour le renforcement de liens sociaux, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue ;
Pour que les citoyens, sans aucune discrimination culturelle, ethnique ou sociale, puissent s'approprier leur cadre de vie quotidien et l'enrichir ;
Pour donner un point d'appui aux personnes en difficulté aux fins de retrouver utilité sociale et dignité, en ayant la possibilité de participer à un travail productif qu'il soit monétaire ou non ;
Pour nouer des liens généreux autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et agir de façon responsable ;
Pour le plaisir de créer, de goûter, de partager, comme de nouvelles formes de liberté et d'autonomie ;
Pour toutes ces raisons, il nous semble important d'affirmer le droit de tous au jardin.

Le jardin, c'est avant tout un projet. Dans ce sens, nous soutenons les principes suivants :
La diversité des objectifs contribue à la richesse des projets : objectifs écologiques, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers, thérapeutiques (...) valorisent au mieux les atouts du jardin ;
La diversité des publics et des usagers favorise la rencontre, les échanges et l'entraide ; la mixité sociale, culturelle et générationnelle des acteurs facilite l'intégration des habitants d'origine étrangère et l'adaptation aux publics en difficulté ;
La concertation est la base indispensable de tout projet. Elle doit impliquer les habitants, les futurs usagers, les intervenants sociaux, élus, techniciens, associations... Cette concertation doit s'attacher à faire ressortir la diversité et l'évolution des besoins, y compris ceux des enfants, des plus démunis et des moins intégrés culturellement, et éviter le "clé-en-main" et le "pré-pensé" ;
L'aménagement doit tenir compte du besoin des jardiniers de s'approprier leur jardin, des spécificités du territoire et du mode de vie des usagers. La souplesse et l'évolutivité des projets sont garantes de leur pérennisation et de leur cohérence avec leur contexte social, culturel, environnemental, économique et éducatif.

Dans la mise en œuvre des projets de jardin, quelles que soient leur forme, nous nous engageons à promouvoir :

La gestion participative : elle organise des échanges entre les acteurs, prend en compte les souhaits, désirs et contraintes, s'efforce de faire place à la diversité des points de vue. Les règles d'accès et de fonctionnement sont définies collectivement ;

L'animation : elle permet la pérennisation et l'évolution des projets. Elle est assurée par des personnes reconnues des acteurs, attentives à écouter la parole de tous et capables de comprendre et guider les pratiques de chacun ;

Le respect de l'environnement : il est assuré par la mise en œuvre de modes de gestion et de pratiques culturelles favorisant la biodiversité (sauvage ou domestique), respectueuses du vivant, intégrant une gestion écologique des cycles naturels, de l'eau et des déchets ;

L'intégration paysagère des jardins : elle doit être recherchée, par la qualité des aménagements et des constructions (favorisant notamment l'auto construction dans de bonnes conditions), la prise en compte des caractéristiques environnementales des sites, la gestion et la mise en valeur des paysages.

TERRES NOURRICIÈRES EN PARTAGE

LE MANIFESTE

Au Nord comme au Sud, la fragilisation des ressources naturelles et des lieux fertiles pose d'importantes questions sociétales :

1/ La capacité d'assurer une réponse satisfaisante et durable aux besoins fondamentaux des personnes les plus fragiles, dans les domaines de l'alimentation et de la santé... La possibilité pour chacun de choisir son alimentation ;

2/ Le maintien d'une agriculture paysanne proche des foyers de consommation urbains. Là encore, les producteurs les plus modestes sont dramatiquement affectés par toutes ces évolutions.

Il nous faut aussi appréhender de nouveaux phénomènes culturels. Ainsi, à la mesure que s'impose le mode de vie urbain, la transmission des savoir-faire culinaires et vivriers devient toujours plus incertaine. Avec le développement de l'obésité, par exemple, on mesure les effets produits sur la santé par certaines habitudes alimentaires de qualité nutritionnelle médiocre. Les maladies consécutives à une alimentation déséquilibrée constituent déjà un phénomène de santé publique préoccupant.

De nombreuses actions de terrain montrent que la fracture alimentaire n'est pas une fatalité. Leur reconnaissance est souvent encore nécessaire. Leur développement doit être renforcé. Leur mise en lien, dans chaque territoire de vie, doivent être encouragés autour de valeurs partagées...

Le réseau du Jardin dans tous ses états, initiateur du Manifeste des Terres Nourricières en Partage appelle à développer les initiatives suivantes :

- 1) Repérer, au Nord comme au Sud, et rendre compte des actions locales remarquables déjà efficaces sur tout ou partie des ambitions décrites et susceptibles d'être particulièrement éclairantes et stimulantes
- 2) Organiser un grand forum de restitution et d'échange autour de ces expériences, sous l'égide du « Manifeste des Terres Nourricières en partage » (projet sur Lille en 2009)
- 3) Apporter un soutien à la création de systèmes de production - distribution alimentaire locale (autrement appelé circuit alimentaire local) répondant aux critères du Manifeste des Terres Nourricières en Partage.

CHARTRE DU JARDINIER AMATEUR ECORESPONSABLE (produit par le grand Lyon)

Je découvre la vie dans le jardin à l'aube et au crépuscule pour mieux connaître ses habitants naturels, afin de les respecter dans ma pratique jardinière.

>> *Animal nocturne, le hérisson est un bon auxiliaire de jardin. Il consomme 70 grammes par jour d'insectes, d'escargots et de limaces.*

>> *La production de 84% des espèces cultivées dépend de la pollinisation par les insectes.*

Je ne piétine pas ma terre lorsqu'elle est humide et privilégie les amendements organiques aux engrais chimiques.

>> *L'eau et l'air ne circulent plus dans un sol tassé, ce qui empêche les racines des plantes de se développer.*

Je respecte mon sol et conserve, voire enrichis sa teneur organique par le paillage et le compostage.

>> *En Europe, 16% des sols cultivés se dégradent par manque d'apports en matière organiques.*

Je choisis de préférence des plantes adaptées à mon sol et à mon climat.

>> *Des plantes non-adaptées restent chétives et deviennent des proies faciles pour les parasites.*

Je respecte la biodiversité et n'utilise pas de produits de traitements chimiques.

>> *1 seul gramme de pesticide rend impropre à la consommation 10 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de la consommation de 50 foyers de 4 personnes pendant un an.*

>> *75% des eaux superficielles sont contaminées par les pesticides en France.*

Je veille à ne pas gâcher les ressources en eau, à privilégier l'arrosage manuel et à récupérer l'eau de pluie.

>> *Chaque m² de toit apporte 750 à 1300 litres d'eau par an.*

Je broie et composte mes déchets végétaux.

>> *30% du volume des poubelles est constitué de déchets pouvant être transformés en compost.*

>> *Le Grand Lyon finance une partie de l'achat des composteurs individuels.*

Je choisis des outils adaptés à mon terrain et préfère ceux qui ne font pas de bruit.

>> *L'utilisation du motoculteur tue les vers de terre nécessaire au bon fonctionnement du sol et peut endommager sa structure.*

Je laisse quelques plantes du jardin monter en graines pour les semer à la saison prochaine et les échanger avec d'autres jardiniers.

>> *80% des variétés de légumes cultivés en France ont disparu en 50 ans.*

L'abri, la clôture et le mobilier du jardin sont construits en matériaux respectueux de l'environnement.

La production jardinière me permet de m'alimenter sainement.

>> *Selon le Programme National Nutrition, il faut manger au moins 5 fruits et légumes par jour.*

J'accède au jardin par un mode de transport respectueux de l'environnement (à pied, en vélo, en transport en commun, en covoiturage...).

>> *Les transports représentent 1/3 de notre consommation d'énergie et presque autant en gaz à effet de serre.*

Je fais connaître à mes amis, ma famille et mes voisins cette manière de jardiner et leur transmets mes savoirs et mes techniques.

DEVIS CLÔTURE CHAMP DES CIMES

- Réalisation clôture type grillage à mouton, fourniture et pose d'un grillage galvanisé hauteur 2m00 (hors sol 1m70)

Ouverture par tout moyen mécanique à notre convenance d'une tranchée (les déblais seront réutilisés pour le remblaiement), profondeur 0m30. Prix proposé pour un terrain naturel sans cailloux ni rocher.

Fourniture et mise en place de piquet d'acacia refendus époinetés, longueur 2m50. Intervalle entre les piquets 5m00, y compris fourniture et mise en place de jambe de force (idem acacia) à chaque changement de direction et tous les 8 piquets au maximum.

Fourniture et mise en place de 4 lignes de fil de tension galvanisé maintenu par crampillons et tendu par tendeur galvanisé.

Fourniture et mise en place d'une clôture galvanisée hauteur 2m00 dont 0m25/0m30 dans la tranchée, maintenu sur les fils de tension par agrafes.

- Réalisation d'un accès, piéton et véhicule.

Réalisation d'une structure simple en piquet d'acacia, y compris contreventement, structure grillagée. Système d'ouverture simple à définir (fil de fer, ou courroie)

Désignation	Unité	Px H.T unitaire	Quantité	Total HT	tva
Clôture type grillage à mouton, y compris ouverture tranchée.	MI	50.00	150	7500.00	19.6
Réalisation ouverture accès piéton (1m00).	U	100.00	1	100.00	19.6
Réalisation ouverture accès véhicule (3m00)	U	300.00	1	300.00	19.6

BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ

A. Investissement (en euros)

Libellé	Quantité	Prix unité	Coût
<u>Sous-total clôture (sous-traitée)</u>			<u>7 900</u>
<u>Outils jardin</u>			
Grelinette	1	105	105
Fourche à bêcher	1	31	31
Fourche à fumier	1	33	33
Houe	1	22	22
Bèche	1	22	22
Serfouette longue	1	27	27
Serfouette courte	1	6	6
Pelle ronde	1	17	17
Râteau	1	15	15
Transplantoir	1	4	4
Déplantoir	1	13	13
Planton	1	6	6
Griffe	1	6	6
Sécateur	1	25	25
Faucille	1	23	23
Outils enfant	1	120	120
Autres petits outils	1	125	125
<u>Sous-total outils jardin</u>			<u>600</u>
<u>Petit équipement jardin</u>			
Couteau	2	5	10
Gant cuir	2	7	14
Pulvérisateur	1	7	7
Tuyau d'arrosage 25m 15mm	1	28	28
Arrosoir 11L	2	13	26
Arrosoir 6L	1	6	6
Piège campagnol	2	8	16
Tuteur bambou	20	1,5	30
Pots plastique semis X20	3	3	9
Fil de fer	1	6	6
Rafia	1	4	4
Peson	1	46	46
Bassine	1	7	7
Seau	1	10	10
Brosse	1	5	5
Balayette	1	5	5
Poubelle plastique	1	10	10
Fût 120L	1	55	55
Cuve à eau 310L	1	25	25
Film plastic 8m	4	10	40
Autres			91
<u>Sous-total petit équipement jardin</u>			<u>450</u>
<u>Mobilier</u>			
Table	2	150	300
Chaise plastique	10	10	100

Sous total mobilier 400

Équipement convivialité

Plantation ornementale	20	5	100
Trousse de première urgence	1	30	30
Assiettes plastiques X6	3	2,5	7,5
Verres plastiques X25	2	2,5	5
Couverts X3	5	5	25
Livre jardinage	2	20	40
Autres			42,5

Sous-total équipement convivialité 250

Divers

Brouette	1	60	60
Bac à compost	1	50	50

Sous total divers 110

Sous-total abri de jardin 1 10 000

Budget total d'investissement 19 710 euros

B. Fonctionnement (en euros)

Libellé	Quantité	Prix unité	Coût
Sachet de semences	100	3,5	350
Plants (pomme de terre, poireaux, oignons,...)	20	5	100
Amendement (fumier-terreau)	4	50	200
Entretien des installations	1	200	200
Amortissement des installations	1	500	500
Renouvellement des outils	1	200	200
Papeterie	1	100	100
Hygiène	1	100	100
Animateur mi-temps (salaire + charges)	12	1500	18 000
Intervenants extérieurs (conseils, animations)	6	400	2 400
Assurance	1	300	300
<u>Budget total de fonctionnement</u>			22 450